

Règlement intérieur

Année scolaire 2022-2021

L'Arc-en-Ciel s'est donné comme mission d'éduquer tous les enfants en développant leurs qualités physiques, intellectuelles et morales. Nos couleurs se déclinent comme des valeurs autour des notions de respect, de vivre-ensemble, de tolérance et d'ouverture, de proactivité, d'éco-citoyenneté et de culture.

- I / Horaires -

Les classes ont lieu :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 8h30 à 16h30

Mercredi : de 8h30 à 12h30

–

Les portes de l'établissement sont ouvertes :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 7h45 à 16h30

Mercredi : de 7h45 à 12h30

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiées en fonction des conditions sanitaires actuelles.

- II / Congés -

Les congés scolaires sont conformes au calendrier du Ministère de l'Education Nationale.

- III / Pédagogie -

Le succès de notre établissement repose sur la mobilisation d'une équipe d'enseignants engagés et la mise en place d'outils et de méthodes pédagogiques actives et expérimentées. Notre établissement dispose d'une plate-forme numérique www.myciel.com accessible à chaque élève. L'Arc-en-ciel est fier de la relation de confiance établie entre les parents et son équipe pédagogique. Afin de perpétuer notre enseignement de qualité et de préserver notre relation parents-enseignants si particulière, nous exigeons une indépendance pédagogique totale et demandons aux parents les engagements suivants :

- La salle de classe est un espace réservé à l'enseignant et à ses élèves. Les parents y sont pas admis sans autorisation de l'enseignant et de la direction,
- Nos méthodes d'enseignement sont appliquées depuis de nombreuses années et mises à jour régulièrement : faites confiance à nos enseignants sur les contenus et la transmission,
- Notre établissement favorise le contrôle continu de ses élèves,
- Les parents s'engagent à assurer se rendre disponible pour rencontrer nos équipes éducatives et transmettre toutes les informations personnelles concernant l'élève,

Les parents souhaitant s'entretenir avec un enseignant doivent faire une demande préalable.

- IV / Sorties pédagogiques -

Les sorties pédagogiques organisées par l'Arc-en-Ciel sont obligatoires. Elles s'inscrivent dans la continuité du travail pédagogique et renforcent la vie de la classe. Tous les enfants doivent y participer.

- V / Relation avec l'administration -

L'administration, la direction sont à l'écoute des besoins des familles pour le bien-être de l'apprenant et peut être présente lors des rendez-vous entre enseignants et parents.

Les demandes de documents administratifs (certificats de scolarité notamment) disposent d'une procédure propre : une demande du document doit être formulée à l'administration, et le document sera remis sous 48h. Aucun document ne peut être donné le jour même.

Pour récupérer votre enfant pendant les heures de cours, la direction doit être avisée et une décharge signée par la personne habilitée à récupérer l'élève.

- VI / Retards & absences -

La présence aux cours est obligatoire, aussi bien au sein de notre établissement que sur notre plate-forme numérique.

Retards

- Les élèves arrivant après 8h35 devront signaler leur retard à l'administration.
- Un registre des retards est tenu par le responsable de la vie scolaire .

Absences

- Toute absence doit être signalée au plus vite par téléphone au 05 37 63 92 35.
- Les absences sont notifiées dans le registre des absences et l'élève doit être muni d'un billet de l'administration pour réintégrer sa classe.
- En cas de maladie, un certificat médical est obligatoire.
- En cas de maladie contagieuse, un certificat de guérison est exigé, afin que l'élève puisse rejoindre sa classe.
- Les justificatifs d'absence devront être transmis au responsable de vie scolaire ; toutes les absences sont inscrites dans le registre des absences ;

Un cumul de 3 retards ou absences répétées feront l'objet d'une attention particuli

- VII / Respect des locaux & respect du matériel -

- Les élèves doivent respecter leur matériel celui des autres et les locaux de l'école.
- Les compas et les ciseaux sont des outils de travail à utiliser à la demande de l'enseignant. Le cas échéant, ils doivent être rangés dans la trousse.
- Les sanitaires ne sont pas des lieux de jeu. Ils doivent être utilisés proprement et l'eau consommée avec modération.
- Les téléphones portables et tous les autres objets électroniques sont interdits au sein de notre établissement. Si nécessaire, les enfants peuvent se rendre à l'administration pour contacter leurs parents et réciproquement. Au collège, les téléphones portables doivent être déposés auprès du surveillant le matin, avant l'entrée en classe. Au lycée, les téléphones portables sont autorisés pendant les pauses ou sur demande des enseignants. En dehors des ces temps, ils doivent impérativement être éteint afin de ne pas déranger les cours.
- Le port de bijou ou tout autre objet de valeur, n'engage en aucun cas la responsabilité de l'école, en cas de perte.
- Tout matériel endommagé par un enfant (table, chaise, ...) fera l'objet d'un remboursement par les parents.

- VIII / Discipline & sanctions -

Toute sanction vise à faire prendre conscience à l'élève de sa responsabilité . Il doit adopter un comportement compatible avec les exigences de la classe et de la vie en collectivité.

Les sanctions suivantes peuvent être appliquées :

- Travail supplémentaire à la maison,
- Travail d'intérêt général,
- Rétention temporaire d'objets,
- Heure de retenue,
- Avertissement écrit,
- Convocation des parents,
- Exclusion temporaire du cours, de l'établissement.

Selon la gravité ou la persistance de certains comportements, un conseil de classe (discipline) formé par le chef de l'établissement, l'équipe pédagogique, l'élève et ses parents, statue pour trouver une issue favorable à la situation.

Une exclusion temporaire et définitive de l'élève peut être envisagée.

- IX / Sécurité dans nos locaux -

La responsabilité de l'Arc-en-ciel et de son personnel est engagée à compter du moment où votre enfant pénètre l'enceinte de notre établissement. Si l'Arc-en-ciel peut garantir l'intégrité de son personnel, il ne peut garantir celle des personnes extérieures à notre organisation. Ainsi pour la sécurité totale de nos élèves, notre établissement a adopté des règles de circulation et de déplacement :

- Les portes principales du primaire ainsi que la porte annexe sont fermées dès 8h35 le matin,
- À la sortie, les portes de l'école sont fermées à 12h30 le mercredi et à 16h30 les autres jours,
- Toute personne extérieure à l'Arc-en-Ciel ne peut être admise que sur autorisation formelle de l'administration.

Afin de garantir la sécurité des enfants et gérer la surveillance dans de bonnes conditions, l'Arc-en-Ciel demande à tous les enfants de respecter le règlement de la cour et les zones de couleur.

- Il est formellement interdit de jouer dans les escaliers et dans les zones définies par notre équipe éducative lors de la rentrée
- Les enfants sont invités à jouer dans des zones de couleurs selon leurs besoins.

- X / Santé & accidents -

Tout élève doit avoir un carnet de santé dûment rempli par un médecin.
Tout problème de santé doit être signalé à l'infirmière et à la direction.

En cas d'accident survenu à l'école, l'infirmière juge de la gravité du cas et :

1. Prodigue les soins nécessaires si possible,
2. Contacte les parents qui prennent en charge leur enfant pour tout soin spécifique,
3. Les parents sont par la suite remboursés par l'assurance,
4. L'école fait alors office d'intermédiaire entre l'assurance et les parents.

Dossier à fournir en cas d'accident dans les 48h qui suivent l'accident:

1. Rapport de l'accident établi par l'école.
2. Certificat médical ou de constatation.
3. Radios (cliché + compte rendu), ordonnances + ppm.
4. Factures mentionnant mode paiement et comportant l'ICE.
5. CIN du tuteur.

Compagnie d'assurances : Saham Assurances

Agent général à Rabat : Cabinet d'assurances et de crédits.

Adresse : 4 rue Benzerte. Rabat 10000. Téléphone : 05 37 70 90 09 / 05 37 76 74 77

- XI / Transport -

Les parents qui optent pour le transport scolaire sont tenus de respecter les horaires de passage des bus à l'aller et au retour. Un enfant en retard perturbe la globalité du trajet

-

Le matin, le ramassage des enfants se fait aux points de rencontre désignés (en Septembre) par l'administration.

Au retour, les parents sont tenus de récupérer leur enfant au niveau du bus (les accompagnatrices ne sont pas autorisées à conduire l'enfant aux portes des maisons).

-

L'inscription au transport scolaire se fait auprès de l'administration. Pour des raisons d'assurance, les enfants non-inscrits au transport ne peuvent en aucun cas en bénéficier.

-

Les élèves doivent respecter la tranquillité du chauffeur, des accompagnatrices et de leurs camarades durant tous les trajets. L'administration se réserve le droit d'exclure un élève.

- XII / Restauration -

Pour nos enfants des cycles maternelle et de primaire, deux options :

- Déjeuner en classe avec leur enseignant et leurs camarades. Pour cela, chaque enfant apporte un repas froid. Ce temps de partage et de convivialité en classe lors du repas s'intègre totalement dans notre pédagogie : il renforce les relations entre les enfants et leur enseignant et crée une proximité propice à l'épanouissement de chacun.
- Déjeuner à la cantine et manger le repas proposé par le traiteur Ghyn's. Les règlements sont effectués au mois pour les enfants mangeant régulièrement ou vendus par carnet de tickets de 10 valable toute l'année scolaire.

-

Et pour les grands au collège & du lycée :

- La plupart de nos collégiens & des lycéens amènent un repas qu'ils partagent dans les espaces disponibles (cour - jardin ...) : c'est un moment de retrouvailles, d'échanges important dans la vie des adolescents qui favorise leur épanouissement social.

-

En cas d'oubli, aucun panier repas ne sera accepté au-delà de 10h30. Les menus du traiteur sont affichés chaque début du mois sur notre page facebook

Pour toute réclamation s'adresser directement au traiteur.

Traiteur : GHYN'S Cantine

Adresse : Groupe 1 N°87 Youssoufia Est. Rabat. Téléphone : Amina 0661910889

- XIII / Mensualités -

Le règlement des mensualités se fait avant le 05 de chaque mois.

-

La caisse est ouverte :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 8h30 à 16h30

Mercredi : de 8h30 à 12h30

-

Même en cas d'absence prolongée, les parents sont tenus de régler les dix mensualités, dans leur totalité.

-

Les frais d'inscription ne sont en aucun cas remboursés.

- XIV / Inscription & réinscription -

Pour valider l'inscription de votre enfant :

1. le dossier d'inscription -téléchargeable sur le site internet de l'école- dûment complété et signé doit être transmis à l'administration dans les délais,
2. l'acquittement des frais d'inscription.

-

Tout manquement à ces formalités invalide l'inscription de votre enfant.

- XV / Activités parascolaires -

Des activités parascolaires, du coaching scolaire sont proposés au sein de notre établissement. Ces activités ont lieu après les heures de cours de 16h30 à 18h00.

-

Elles sont encadrées par notre équipe pédagogique et animées par nos enseignants qui proposent des activités variées. (Théâtre en différentes langues, sports, échecs, jeux mathématiques, ...)

-

Pour procéder à l'inscription de votre enfant, un formulaire et une présentation des différents ateliers sont à votre disposition en début d'année.